



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association
CRECHE HALTE GARDERIE
TROIS P'TITS TOURS**

771 route de Villard
38250 Lans en Vercors

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association
CRECHE HALTE GARDERIE
TROIS P'TITS TOURS**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE HALTE GARDERIE TROIS P'TITS TOURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie sur les « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre association a inscrit dans ses comptes et détaillé en annexe, chapitre « Produits à recevoir » un montant d'autres créances de 35 964 Euros, dont 34 859 Euros pour CAF/PSU à recevoir. Mes travaux ont consisté à apprécier les données retenues ainsi que les modes de calcul sur lesquels se fondent ces créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion (rapports moral et financier) et des autres documents mis à disposition des membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports sur la gestion (rapports moral et financier) du Président et du Trésorier et dans les autres documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Moirans, le 25 mars 2019



Le Commissaire aux Comptes
Ute Hetreau

Pièces jointes :

- ✓ Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ✓ Comptes annuels au 31 décembre 2018 (comportant un total de neuf pages)

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 066	2 066				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	20 021	17 962	2 059	3 239	1 180	36.43
	Autres immobilisations corporelles	24 766	16 948	7 818	9 605	1 787	18.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	350		350	350		
	Total I	47 203	36 976	10 227	13 194	2 967	22.49
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				540	540	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	5 507		5 507	5 885	378	6.42
	Autres créances	36 913		36 913	26 585	10 328	38.85
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	56 321		56 321	61 019	4 698	7.70
	Charges constatées d'avance (3)				432	432	100.00
	Total III	98 741		98 741	94 461	4 280	4.53
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	145 944	36 976	108 968	107 655	1 313	1.22

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Handwritten signature

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	12 368	12 368		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	53 014	29 889	23 125	77.37
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12	23 125	23 137	100.05
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 257	7 017	760	10.83
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	71 627	72 398	772	1.07
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 015	7 504	2 490	33.18
	Dettes fiscales et sociales	32 055	27 525	4 530	16.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	272	228	45	19.56
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	37 341	35 257	2 084	5.91
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	108 968	107 655	1 313	1.22

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

37 341 35 257

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Ch A

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	177 052		168 101		8 951	5.32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	100 623		141 573		40 950	28.93
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 039		3 237		1 802	55.66
Collectes						
Cotisations	1 590		1 475		115	7.80
Autres produits	13		45		33	71.53
Total I	284 317		314 432		30 115	9.58
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			7		7	100.00
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 585		16 444		140	0.85
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	34 427		31 973		2 454	7.67
Impôts, taxes et versements assimilés	4 367		4 633		267	5.76
Salaires et traitements	179 344		179 366		21	0.01
Charges sociales	49 395		52 553		3 159	6.01
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 266		4 305		1 039	24.13
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	140		417		277	66.44
Total II	287 523		289 698		2 175	0.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 206		24 734		27 940	112.96
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

hA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	108	185	77	41.72
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	108	185	77	41.72
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	108	185	77	41.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 098	24 919	28 017	112.43
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 954	397	1 558	392.35
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 841	1 318	523	39.69
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 796	1 715	2 081	121.32
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	709	3 509	2 800	79.79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	709	3 509	2 800	79.79
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 086	1 794	4 880	272.03
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	288 220	316 332	28 111	8.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	288 232	293 207	4 975	1.70
Solde intermédiaire	12	23 125	23 137	100.05
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	12	23 125	23 137	100.05

MA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au Règlement 99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 066		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 021		
Installations générales agencements aménagements divers	13 971		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 279		
Emballages récupérables et divers	4 217		299
TOTAL	44 488		299
Prêts, autres immobilisations financières	350		
TOTAL	350		
TOTAL GENERAL	46 904		299

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 066	2 066
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 021	20 021
Installations générales agencements aménagements divers			13 971	13 971
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 279	6 279
Emballages récupérables et divers			4 516	4 516
TOTAL			44 787	44 787
Prêts, autres immobilisations financières			350	350
TOTAL			350	350
TOTAL GENERAL			47 203	47 203

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 066			2 066
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 782	1 180		17 962
Installations générales agencements aménagements divers	10 933	846		11 779
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 445	553		3 998
Emballages récupérables et divers	484	687		1 171
TOTAL	31 644	3 266		34 910
TOTAL GENERAL	33 710	3 266		36 976

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 180				
Instal. générales agenc. aménag. divers	846				
Matériel de bureau informatique mobilier	553				
Emballages récupérables et divers	687				
TOTAL	3 266				
TOTAL GENERAL	3 266				

MA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	350	350	
Autres créances clients	5 507	5 507	
Personnel et comptes rattachés	553	553	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	238	238	
Divers état et autres collectivités publiques	35 964	35 964	
Débiteurs divers	159	159	
TOTAL	42 770	42 770	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 015	5 015		
Personnel et comptes rattachés	15 995	15 995		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 195	13 195		
Autres impôts taxes et assimilés	2 865	2 865		
Autres dettes	272	272		
TOTAL	37 341	37 341		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 964
Total	35 964

- CAF/PSU à recevoir 34 859 €
- Remboursement UNIFORMATION à recevoir 1 105 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 653
Dettes fiscales et sociales	20 626
Total	23 279

- Provision congés payés et charges afférentes 20 626 €

Subventions d'équipement

L'association a bénéficié des subventions d'équipement suivantes :

- 1 - Subventions CAF, pour financer des équipements
et matériel pédagogique 10 559,49 €
 - Quote part amortie au 31/12/2018 5 053,50 €
- 2 - Subvention Département, pour financer du mobilier 1 003,00 €
 - Quote part amortie au 31/12/2018 251,60 €

hth

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
- SUBVENTION DE LA CCMV	98 200
- SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 423
- PSU CAF 2018	116 280
Total	216 903

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art. 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés.

Nous portons à votre connaissance que :

- Les dirigeants bénévoles n'ont reçu aucune rémunération ni avantages en nature.
- Pour des raisons de confidentialité, la rémunération de la directrice technique n'est pas mentionnée.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Transferts de charges

Nature	Montant
- Remboursement organismes de prévoyance	277
- Remboursements formation	4 762
Total	5 039

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- - Compléments fournisseurs	589	
- - Trop versé à salarié	118	
Total	707	
Produits		
- - ASP/Régularisations 2013	1 544	
- - Remboursement Uniformation 2017	226	
- - Régul. Mutuelle 2017	184	
Total	1 954	

Le 05/03/2019
Le Président

